

## Scandale des eaux Perrier : une circulaire prévoit un plan d'inspection des usines, le site de Vergèze menacé



Marie Dupin  
Radio France

Publié le 25/05/2025 14:26

🕒 Temps de lecture : 9min



Les eaux Perrier du groupe Nestlé sont au cœur d'un scandale sanitaire. (JOEL SAGET / AFP)

Franceinfo a pu se procurer la circulaire envoyée dans la semaine à toutes les agences régionales de santé (ARS) et qui vise, sans la citer, la marque Perrier du groupe Nestlé.

**L**e ministère de la Santé a transmis, dans la semaine du 19 mai, une circulaire aux agences régionales de santé (ARS) pour leur rappeler la réglementation sur les eaux minérales. La circulaire demande également des missions d'inspection sur tout le territoire.

L'instruction, que franceinfo s'est procurée et révèle dimanche 25 mai, prévoit notamment le lancement d'un grand plan d'inspections inopinées, menées conjointement par les ARS et les préfectures, dans tous les sites de conditionnement d'eau minérale naturelle et de source, sur la période 2022-2026.

C'est ce que demandaient les sénateurs à l'origine d'un rapport d'enquête parlementaire, publié le 19 mai, sur la fraude aux eaux minérales mise en œuvre par le groupe Nestlé. "Les ARS veilleront à ce que tous les sites de conditionnement aient fait l'objet d'au moins une inspection sur la période 2022-2026", est-il indiqué dans la circulaire. Il a fallu attendre près de quatre ans après que Nestlé est allé voir le ministère de l'Industrie pour avouer être à l'origine d'une fraude massive dans ses usines des Vosges, pour ses eaux Hépar, Vittel, Contrex et du Gard, pour ces eaux Perrier.

● Recherche □ Direct TVTV 🔍 Direct radioRadio Live 🔍 Services 🔍 Mon franceinfo 🔍

Accueil Menu Enquêtes Vrai ou faux Guerre au Proche-Orient Guerre en Ukraine Roland-Garros 2025

INFO FRANCEINFO. Scandale des eaux en bouteille : comment un rapport sanitaire défavorable à Nestlé a été modifié par l'Etat

"Je salue l'annonce de ces missions d'inspection que nous avons appelées de nos vœux et qui vont permettre d'objectiver la situation sur l'état de la ressource et sa pureté originelle", a réagi auprès de franceinfo le rapporteur de l'enquête sénatoriale, Alexandre Ouizille. Alors

que le gouvernement était au courant de la présence de filtres interdits dans les usines du groupe Nestlé depuis 2021, il a fallu attendre plus d'un an pour que l'usine Perrier du Gard soit inspectée pour la première fois, en novembre 2022.

## **Le site de Vergèze dans le Gard pourrait être mis à l'arrêt**

Le gouvernement rappelle ainsi aux ARS la réglementation en vigueur sur les eaux minérales. Si la marque Perrier n'est jamais citée directement, les préconisations, si elles sont mises en œuvre, peuvent conduire à l'arrêt de la production d'eau minérale naturelle sur le site de Vergèze, dans le Gard. En effet, comme l'indique la circulaire, la pureté originelle des ressources en eau doit être garantie et l'absence de contamination anthropique avec la présence de bactéries ayant un impact sur la santé (*Escherichia coli*, coliformes, entérocoques intestinaux, spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs, *PSeudomonas aeruginosa*) doit être confirmée. Il est également rappelé qu'aucun traitement de désinfection ne doit venir pallier cette contamination.

Or, ce sont ce type de bactéries qui sont toujours retrouvées chez Nestlé et en particulier dans les forages exploités par Perrier, ce qui explique les contaminations régulières dans des bouteilles. Comme l'a révélé la cellule investigation de Radio France, encore récemment, la préfecture a demandé la destruction de 300 000 bouteilles Perrier, en raison de la présence de bactéries entérocoques pathogènes.

## **Perrier pourrait perdre sa dénomination "d'eau minérale naturelle"**

Toujours sans faire référence à la marque Perrier, la circulaire indique que "*les ressources [en eau] ne répondant plus à la définition d'une eau minérale naturelle ou d'une eau de source perdront leur dénomination et feront l'objet des suites administratives prévues par le code de la santé publique*". Or, selon le code de la santé publique, en cas de non-respect de la réglementation sur la production et la distribution d'eau au public, "*l'autorité administrative compétente peut suspendre la production ou ordonner la fermeture ou la suppression de l'installation ou de l'établissement en cause*".

Par ailleurs, le fait d'offrir ou de vendre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, sans s'être assuré que cette eau est propre à la consommation, et de ne pas se conformer à la réglementation sur les eaux minérales naturelles, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. La réglementation a largement été ignorée des pouvoirs publics depuis des années, ces derniers ayant participé à cacher la contamination des sources du groupe Nestlé et à maintenir l'exploitation coûte que coûte. Ceci malgré des risques sanitaires, comme l'a confirmé le rapport d'enquête parlementaire. Ainsi, fin 2023, un rapport de l'ARS d'Occitanie a été édulcoré, à la demande de Nestlé, et en accord avec le ministère de la Santé, le préfet, et le directeur de l'ARS, malgré les protestations des agents chargés des contrôles.

## **Les systèmes de filtration de Nestlé mis en cause**

Dans sa circulaire, le ministère de la Santé rappelle également l'interdiction pour les minéraliers d'avoir recours à des systèmes de filtration visant à désinfecter une eau polluée, et notamment des systèmes de filtration encore utilisés dans les usines du groupe Nestlé aujourd'hui. Le ministère confirme que "*le recours à des dispositifs de microfiltration avec des seuils de coupure à 0,2 micron n'est pas autorisé*", tout en ouvrant la voie au recours à certains traitements de microfiltration inférieurs à la norme en vigueur actuellement, de 0,8 micron, établie par l'Agence nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation (Anses), à condition que l'exploitant apporte la preuve, par des analyses, qu'il n'y a pas de pouvoir désinfectant de l'eau.

Cependant, dans sa circulaire, le ministère ne reprend pas intégralement les recommandations de l'Anses sur cette question de la microfiltration. Dans son dernier avis, daté de 2023, l'Anses préconise en effet trois niveaux de contrôle pour garantir l'absence d'effet désinfectant de la microfiltration : un test au niveau du forage, puis deux tests supplémentaires, juste avant et juste après utilisation du filtre. La circulaire ne recommande que deux niveaux de contrôle.

"*L'Anses n'a pas été consultée ni impliquée d'une quelconque manière dans la rédaction de cette circulaire qui par ailleurs ne nous a pas été transmise*", assure l'agence auprès de franceinfo. "*Sur cette question de la microfiltration, je regrette que l'Anses n'ait pas été saisie, réagit pour sa part le sénateur socialiste Alexandre Ouizille, on ne peut pas encore renvoyer cette question à des autorités locales qui vont pratiquer des contrôles au doigt mouillé et qui n'ont pas l'expertise pour trancher. Nous avons besoin de rigueur scientifique et d'une règle nationale*". Le ministère de la Santé, de son côté, assure que "*l'Anses sera ressaisie*", et que "*le résultat de cette expertise viendra préciser l'instruction sur les modalités de gestion*".

## **Les responsables du scandale appelés à démissionner par les syndicats**

Cette semaine, la fédération Unsa Santé - Cohésion sociale, première organisation syndicale du ministère de la Santé, qui représente les personnels des services santé-environnement dans les ARS, a dénoncé, dans un communiqué, le "*scandale sanitaire impliquant Nestlé Waters*" et "*un naufrage de la santé publique*" ainsi que les pressions exercées sur les agents des ARS avec "*des atteintes graves à l'indépendance des inspections*", et des décisions "*visant à protéger les intérêts économiques privés au détriment de la santé collective, malgré des contaminations avérées par des bactéries fécales et pesticides*".

Dans son communiqué, l'Unsa réclame la démission des responsables ayant participé à ces décisions, notamment le directeur général de l'ARS d'Occitanie, Didier Jaffre, et le "renforcement pérenne des effectifs des services santé-environnement [...] à l'abri de toute pression hiérarchique locale ou collusion avec les structures contrôlées". "Je comprends et partage la réaction de l'Unsa, affirme Alexandre Ouizille, notre rapport montre une collusion indiscutable avec Nestlé Waters. La confiance est rompue est ceux qui ont participé de cela au sein de l'agence régionale de santé ne peuvent rester en fonction."

: grands formats

Voir tous les contenus grands formats



Voir les 2 commentaires

Partager :



## La Quotidienne Environnement

Climat, biodiversité... retrouvez tous les jours à 17h, l'essentiel de l'actualité environnementale

Votre adresse e-mail

s'inscrire

Découvrez nos newsletters

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "La Quotidienne Environnement". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#).

### Environnement et Climat

[voir tout](#)

## En ce moment : Crise climatique



Les Emirats arabes unis enregistrent un nouveau record de température en mai, avec 51,6 degrés Celsius

"On va crever si on continue comme ça" : les militants écologistes d'Extinction Rebellion mobilisés à Paris en marge de l'assemblée générale de TotalEnergies

Réduire les émissions sans freiner le développement : au-delà d'un certain seuil, le progrès humain n'est plus lié au CO<sub>2</sub>, selon une étude

### Sur le même thème



Scandale des eaux Perrier : le principal syndicat du ministère de la Santé demande la démission du directeur général de l'ARS

: vrai ou faux

Enlèvements dans le milieu des cryptomonnaies : la réglementation met-elle les entrepreneurs du secteur et leurs proches en danger ?

## Démarchage téléphonique : pourquoi n'arrive-t-on pas à se débarrasser de ces appels intempestifs ?

**Qu'est-ce que "le devoir de vigilance" des entreprises, cette directive européenne qu'Emmanuel Macron a défendue et veut désormais enterrer ?**

: reportage

**"C'est très sérieux parce qu'on parle surtout de solutions" : à la rencontre de la Fédération française des trucs qui marchent, qui traque les bonnes initiatives locales**

### Les mots-clés associés à cet article

Pollution de l'eau potable

Qualité de l'eau

Pollution

Environnement

Alimentation

Industrie

Éco / Conso

Les choix de la rédaction

Grands formats

## **Contenus sponsorisés**

---

---

**Lancez la conversation**

Connectez-vous à votre compte franceinfo pour commenter.

[se connecter](#)

[créer votre compte](#)

## Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

[Télécharger l'application](#)

[Accueil](#) / [Environnement](#) / [Pollution](#) / [Qualité de l'eau](#) / [Pollution de l'eau potable](#)

### :toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

[s'inscrire](#)

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters.  
Pour exercer vos droits, contactez-nous.

[Notre politique de confidentialité](#) -

 [le live](#)

 [direct tv](#)

 [direct radio](#)

Retrouvez aussi

[La météo](#)

[Les jeux](#)

[Politique de confidentialité](#) -

[CGU et mentions légales](#)

[Gérer mes traceurs](#)

[Plan du site](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Nous contacter](#)

[Charte déontologique](#)

[Charte du Live](#)

[Assistant vocal](#)

[Devenir annonceur](#) -

[Recrutement](#) -